



COMMUNE DE GUILLIERS

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :
En exercice : 15
Présents : 12
Votants : 15

Le 2 juin 2026, le Conseil municipal de la Commune de GUILLIERS s'est réuni Mairie sous la présidence de Jean-Luc GICQUEL, Maire, suivant convocation transmise le jeudi 28 mai 2026 par voie dématérialisée.

En présence de : AUQUET Isabelle, BOCO Loïc, CHANTREL Morgane, DELALANDE Mickaël, DUVAL Philippe, GICQUEL Jean-Luc, GRESNEAU Fabienne, MASSIEU Jacqueline, MINAND Charlotte, PINEL Derhen, PIQUET Aurélie, TARDY Elisabeth

Excusé ayant donné procuration : DUVAL Thierry à BOCO Loïc, PUGIN Yannick à PIQUET Aurélie, RODRIGUES Miguel à GICQUEL Jean-Luc

Secrétaire de séance : PIQUET Aurélie

2026-014 - APPROBATION TRAVAUX DE RESTAURATION DES VITRAUX DE L'EGLISE COMMUNALE

Rapporteur : GICQUEL Jean-Luc

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2121-29 et suivants relatifs aux compétences du conseil municipal,

VU le Code du patrimoine, en particulier ses articles L. 621-1 à L. 621-31 concernant la protection et la conservation des monuments historiques,

VU la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales,

VU le devis de restauration établi par l'entreprise Les Maîtres Verriers Rennais en date du 02/03/2026, pour un montant total de 74 808.22 € HT (89 769.86 € TTC),

VU le devis de protection temporaire des verrières établi par l'entreprise Les Maîtres Verriers Rennais en date du 13/05/2026, pour un montant total de 6 001.95 € HT (7 202.34 € TTC)

CONSIDÉRANT que la préservation du patrimoine religieux et culturel constitue une priorité pour la commune, conformément à ses engagements en matière de valorisation du territoire,

CONSIDÉRANT que deux vitraux de l'église Saint-Pierre et Saint-Paul sont classés au titre des objets historiques,

CONSIDÉRANT que l'ensemble des vitraux de l'église Saint-Pierre et Saint-Paul, datant de 1915 et 1947, présentent des signes avancés de dégradation (fissures, cassures, altération des protections) compromettant leur intégrité et leur pérennité,

CONSIDÉRANT que les travaux de restauration proposés par Les Maîtres Verriers Rennais permettent de répondre aux exigences techniques et artistiques requises pour ce type d'intervention, comme en attestent les références fournies et l'expertise reconnue de l'entreprise,

CONSIDÉRANT que l'urgence de ces travaux est manifeste,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- D'approuver le projet de restauration des vitraux de l'église Saint-Pierre et Saint-Paul, selon les modalités techniques et financières présentées par Les Maîtres Verriers Rennais, pour un montant global de 80 810.17 € HT (96 972.20 € TTC), compris les travaux de mise en protection des verrières,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous actes et documents nécessaires à la réalisation de ces travaux,
- De solliciter des subventions auprès du Conseil Départemental du Morbihan, de la Région Bretagne, de l'Etat via la Direction Régionale des Affaires Culturelles et d'autoriser Monsieur le Maire à déposer les dossiers de demandes correspondantes
- De solliciter des financements privés auprès de l'Evêché,
- De solliciter l'appui de la Fondation du Patrimoine pour l'organisation d'une collecte de dons et d'autoriser le Maire à signer tous documents s'y rapportant,
- De dire que les crédits nécessaires pour la réalisation de ces travaux sont inscrits au budget principal 2026 ;

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

Fait et délibéré le 2 juin 2026

Le président de séance,
Jean-Luc GICQUEL, Maire

Le secrétaire de séance,
Aurélie PIQUET

